

2020-07-  
002

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de Sainte Verge



Séance du : **8 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BRUNET Martial. Date de convocation : le 3 juillet 2020.

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
Afférent	Qui ont pris	
Au conseil	En exercice	Part à la
Municipal	Délibération	
15	15	14

**Présents** : Mmes BERTHONNEAU, BARRÉ, RÉBÉCHAUD, BUROT, DANIEL, BERNARD, MM. BRUNET, NADAUD, BICHON, LAVAUD, SPILMONT, PROUX

**Absents excusés** : Mme MORISSET Lucie, M. GROLLEAU Michel, M. FOUILLET Laurent

**Absents avec procuration** : M. GROLLEAU Michel à M. BRUNET Martial, M. FOUILLET Laurent à M. NADAUD Sylvain

BERNARD Aurélie est nommée secrétaire de séance.

**Participation financière aux centres de Loisirs**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la participation financière aux centres de loisirs.

La commune participait à hauteur de 5 € par jour sur 25 jours au financement du centre de loisirs des enfants résidants à Ste Verge. Que ce soit les centres de Louzy, Ste Radégonde ou Thouars.

Suite à la mise en place d'un service supplémentaire à l'école Maurice Martinon en 2017, à savoir, un bus gratuit transportant les enfants au centre de loisirs de Louzy les mercredis midi, il avait été décidé de ne plus financer les autres centres. La commune prend en charge le bus, l'adhésion au centre de 15 € et finance 2.70 € de la demi-journée.

Aujourd'hui le service bus ne fonctionne plus.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil de revoir la répartition de cette participation financière aux centres de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De financer à hauteur de 5.40 € par jour sur 25 jours les frais de centre de Loisirs des enfants habitant Ste Verge et allant aux centres de loisirs de Louzy, Ste Radégonde et Thouars. Les frais d'inscription seront également financés à hauteur de 15€ maximum. La prise d'effet de cette participation est à compter du mercredi 8 juillet.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Martial BRUNET